



Fédération Syndicale Unitaire

Mise en place des PAS dans la Nièvre – Rentrée 2025

Organisation générale

À la rentrée 2025, **8 PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité)** seront mis en place dans le département de la **Nièvre**, intégrant les **21 PIAL actuels**.

Chaque PAS regroupera environ **60 AESH**.

Répartition des PAS

PAS	PIAL intégrés	Lieu d'implantation	Chef d'établissement
PAS 1 – Decize	Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier	Lycée de Decize	Lycée de Decize
PAS 2 – Morvan	Moulins-Engilbert, Luzy, Lormes, Corbigny, Cercy, Château-Chinon	Lycée de Château-Chinon	Lycée de Château-Chinon
PAS 3 – Varzy	Varzy, R. Cassin Cosne	Lycée de Varzy	Lycée de Varzy
PAS 4 – Cosne	C. Tillier Cosne, La Charité	Lycée Gilles de Gennes (Cosne)	Lycée Claude Tillier - Cosne
PAS 5 – Alain Colas	Les Loges, Saint-Benin	Lycée Alain Colas	Lycée Alain Colas
PAS 6 – Jean Rostand	Fourchambault, Varennes-Vauzelles	CIO de Nevers	Lycée Jean Rostand
PAS 7 – Jules Renard	Adam Billaut, Guérigny	Lycée Jules Renard	Lycée Jules Renard
PAS 8 – Courlis / Victor Hugo	Victor Hugo, Les Courlis	Lycée Jules Renard	Lycée Jules Renard

Fonctionnement des PAS

Les PAS sont placés sous l'autorité de la **DASEN** et du **délégué territorial de l'ARS**. La **coordonnatrice départementale** des PAS est **Marine Semiao**.

Chaque PAS est **co-piloté** par :

- un **chef d'établissement**,
- un **IEN** (inspecteur de l'Éducation nationale),
- un **directeur médico-social**.

Équipe de terrain : le « binôme »

Chaque PAS comprend :

- un **coordinateur PAS** (enseignant à temps plein),
- un **éducateur spécialisé** à temps plein (dépendant du secteur médico-social).

C'est ce binôme qui interviendra sur le terrain.

Situation des AESH et des PIAL

- Les **PIAL** et leurs **pilotes / coordonnateurs** sont maintenus.
- Seul changement notable : il n'y aura plus qu'**une seule chargée de mission AESH, Mme Abdelhak**, au lieu de deux auparavant.
- Les **conditions de travail des AESH** restent officiellement inchangées à la rentrée 2025.

Objectifs annoncés par l'administration

- **Mieux adapter le parcours scolaire** des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).
- Offrir un **guichet unique** aux familles (contact, accompagnement, suivi).
- Permettre des **interventions rapides** : observations en classe, adaptations pédagogiques, mise à disposition de matériel adapté.
- Favoriser une **approche pluridisciplinaire**, avec l'appui des professionnels de l'Éducation nationale et de l'équipe médico-sociale (EMAS).
- **Soutien aux classes** : les élèves notifiés MDPH ne seront pas directement suivis par le binôme, mais ce dernier pourra intervenir auprès de l'équipe éducative.
- **Saisine du PAS** possible par : les familles, les enseignants, les chefs d'établissement.
- Exemple de la Côte-d'Or : **90 % des élèves suivis par les PAS ne sont pas notifiés MDPH.**

Pour la FSU, cette réforme constitue une réponse de premier niveau, mais pas une solution pérenne. Les inquiétudes portent sur :

- **l'absence d'harmonisation nationale des pratiques des PAS ;**
- **le risque d'aggravation de la mutualisation des moyens, déjà observé dans d'autres territoires ;**
- **la dégradation des conditions de travail des AESH, déjà précaires, qui devront suivre plus d'élèves avec moins de moyens.**

La FSU 58 revendique :

- **L'abandon des PIAL ;**
- **L'abandon de la mise en place des PAS ;**
- **L'arrêt de la politique de mutualisation des moyens.**